CER AEB GAMBETTA

« AUTO ECOLE BOURDEAUX »

43, Rue Gambetta

45200 MONTARGIS

Tel : 02.38.85.83.78

N° agrément:

E1704500170

CER

C'EST RÉUSSIR

CER RÉSEAU

L'association des Centres d'Education Routière, forte de plus de 550 enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en 1983 et regroupant des professionnels dont le premier métier est de former des futurs conducteurs.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la sécurité routière de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des chefs d'entreprise indépendants qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



CER RÉSEAU

21 FORMATIONS

2 000 VOITURES NEUVES

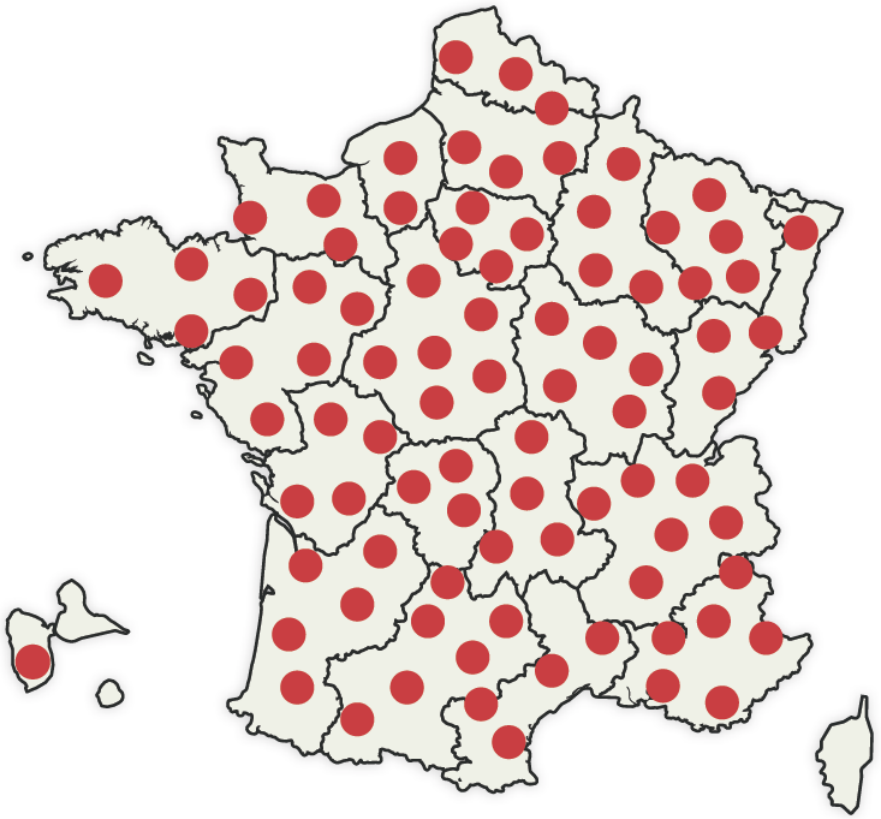
200 000 ÉLÈVES / AN

2 500 PROFESSIONNELS

550 CENTRES

60 POIDS LOURDS

450 MOTOS



NOS FORMATIONS



PERMIS **AM**
14 ANS

QUADRICYCLES LÉGERS À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm³
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION REMORQUE



ATTESTATION
B(96)
18 ANS

- Remorque > à 750 kg
- Somme des PTAC > 3500 kg et ≤ 4250 kg
- Avoir permis B + Formation de 7 H



PERMIS **BE**
18 ANS

- Remorque > à 750 kg
- Somme des PTAC > 4250 kg
- Avoir permis B
- Validité 15 ans



PERMIS **B** *
17 ANS

VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule < 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

Filière **TRADITIONNELLE**

- Une formation de base de 20 heures minimum

Filière **AAC**
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
 1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans;
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

Filière **CONDUITE SUPERVISÉE**

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;



PERMIS
BOÎTE AUTOMATIQUE

LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.

*La formation peut également être effectuée sur **des véhicules aménagés pour des personnes à mobilité réduite**

CER
C'EST RÉUSSIR

FORMATIONS PARTICULIERS



PERMIS **AM**
14 ANS

2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm³
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



PERMIS **A1**
16 ANS

MOTOCYCLETTES 125 CM³
AVEC OU SANS SIDE-CAR
OU TRICYCLES À MOTEUR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≤ 125 cm³
- Puissance ≤ 11 kW
- Tricycles puissance ≤ 15 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION
7 HEURES **20 ANS**

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance ≤ 15 kW
- Avoir le permis B depuis 2 ans



PERMIS **A2**
18 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW.
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION
A1 VERS A2 **18 ANS**

- Formation de 15 heures
- Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW
- Avoir le Permis A1



FORMATION
PASSERELLE
A2 VERS A
20 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance ≥ 35 kW.
- Tricycles puissance ≥ 15 kW
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

L'ÉQUIPE DE CER AEB

ENJOY DRIVING
*LE PLAISIR DE CONDUIRE

CHARGÉS(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Corine B (77) / Statut : CDI
Angélique B (45) / Statut : CDI
Stéphanie A (45) / Statut CDI

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Xavier B (77/45)

REFERENTS(ES) HANDICAP

Xavier B ou Corine B

REFERENTS(ES) ENTREPRISES

Xavier B ou Corine B

NOS ENSEIGNANTS

Frédéric S (45)
Statut : CDI
Formations dispensées
B-B1
A1-A2-A-AM
BE
*A 02 045 0128 0
Jusqu'au 20/01/2027

Aurélie C (45)
Statut : CDI
Formations dispensées
B-B1
*A 18 064 0014 0
Jusqu'au 30/07/2030

Laurent B (77)
Statut : CDI
Formations dispensées
B-B1
*A 12 077 0036 0
Jusqu'au 23/08/2026

Xavier B (77/45)
Statut : CDI
Formations dispensées
B-B1
A1-A2-A-AM
BE
*A 02 077 0068 0
Jusqu'au 19/05/2030

Sébastien G (77)
Statut : CDI
Formations dispensées
B-B1
*A 13 045 0026 0
Jusqu'au 28/09/2027

Chloé G (77)
Statut : CDI
Formations dispensées
B-B1
*A 24 079 0013 0
Jusqu'au 02/08/2029

Julien P (45)
Statut : CDI
Formations dispensées
B-B1
*A 09 091 0014 0
Jusqu'au 22/03/2027

Tony D (77)
Statut : CDI
Formations dispensées
B-B1
*A 25 077 0010 0
Jusqu'au 14/01/2030

* N° Autorisation d'Enseigner

NOTRE ÉQUIPE CER AEB « MONTARGIS »

CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Stéphanie A
(Statut : CDI)



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Xavier B



#ENJOY DRIVING
*LE PLAISIR DE CONDUIRE

NOS ENSEIGNANTS

Xavier B (77/45)
Statut : CDI
Formations dispensées
B-B1
A1-A2-A-AM
BE
*A 02 077 0068 0
Jusqu'au 19/05/2025





Aurélie C (45)
Statut : CDI
Formations dispensées
B-B1
*A 18 064 0014 0
Jusqu'au 30/07/2030



Julien P (45)
Statut : CDI
Formations dispensées
B-B1
*A 09 091 0014 0
Jusqu'au 22/03/2027

* N° Autorisation d'Enseigner

INFOS PRATIQUES

FORMATIONS 2 & 3 ROUES



>> Formations dispensées



Le point de RDV se fait toujours à notre moto-école
CER AEB5
74 place de l'Eglise, 45200 AMILLY

Notre école de conduite dispose d'une **piste privée** située Rue Brosseronde 45200 Amilly.
Nous disposons d'une piste privée, clôturée composée de trois pistes (2 piste motos et 1 piste remorque) sur une superficie de 2600 m2.

Elle se situe à 1,5 km soit quelques minutes de l'école de conduite

Engagé dans une démarche qualité, le **CER AEB** met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de 3 élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe 3 élèves maximum lors des **cours de circulation**.

LES ENJEUX
DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.
Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite,** en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.**

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?



A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées.**

CER
C'EST RÉUSSIR



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement
L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"
Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité
La réussite au "code" est valable pendant cinq ans.

Des règles à connaître tout au long de la vie
La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleur sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaitre certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

CER
C'EST RÉUSSIR



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

-Avant l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, vous devez avoir acquis le contenus des **4 Compétences issues du REMC**.
-Vous serez **accompagné par un enseignant diplômé** durant celle-ci et vous devrez pouvoir prouver **votre identité** (Carte national d'identité, Passeport, Titre de séjour encours de validité)
-L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**
-L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.
-Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.
-L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.
-Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.
-A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **deux manœuvres différentes**, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** puis une question concernant **les premiers secours**.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS A2



L'examen pratique comprend deux phases :

Une épreuve hors circulation de 10 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale)

Une épreuve en circulation de 40 minutes, si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité

ISSUE DES EPREUVES

À l'issue des épreuves, l'examinateur délivre un certificat d'examen du permis de conduire. Si le résultat est favorable, le certificat d'examen vaut titre de conduite pendant 4 mois, en attendant la délivrance du permis de conduire définitif.

Il permet au conducteur de conduire seulement sur le territoire national.





Source:
www.sécurité-routière.gouv.fr

CER
C'EST RÉUSSIR



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS BE



Pour la catégorie BE, l'examen doit permettre de contrôler l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'un ensemble de véhicules de la catégorie BE en sécurité.
L'apprentissage des règles élémentaires de sécurité sera développé afin de traiter aussi bien la sécurité liée à l'ensemble en marche qu'à l'ensemble à l'arrêt (attelage, dételage, chargement, freinage, conditions de stabilité, déchargement...).

Après réussite au code, vous passez l'examen pratique comprend successivement:

- une épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité
- et une épreuve en circulation (CIR).
- La durée totale est de 60 minutes.
- L'épreuve en circulation seule (en cas d'échec à l'épreuve CIR, le bénéfice de l'épreuve HC est conservé) est de 30 minutes.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Épreuve hors circulation
Elle est composée de plusieurs exercices :

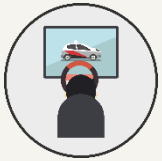
- un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- l'attelage et le dételage d'un ensemble,
- une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité,
- un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

Épreuve en circulation
L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés.
Elle permet de vérifier que le candidat :

- respecte le code de la route,
- peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers de la route,
- prend en compte les spécificités de la conduite d'un ensemble de véhicules,
- maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule,
- est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.

TOUT SAVOIR SUR
L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée : Entre 45 min et 1h00

LES OBJECTIFS	L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée
LE MOYEN UTILISÉ	 **SIMULATEUR** Evaluation réalisée sans formateur
LES COMPÉTENCES EVALUÉES	- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ; - vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ; - vos compétences **psychomotrices** ; - vos **motivations**.

TOUT SAVOIR SUR
L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée : 1h30

LES OBJECTIFS	L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée
LE MOYEN UTILISÉ	 **VÉHICULE** Évaluation réalisée avec formateur Evaluation en **situation réelle** où le formateur utilise une grille d'évaluation
LES COMPÉTENCES EVALUÉES	- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ; - vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ; - vos compétences **psychomotrices** ; - vos **motivations**.



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE	PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE
Une **évaluation** préalable Une **formation théorique** Un **examen théorique** Une **formation pratique** (20h de cours minimum)	Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs **Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE
Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1ere année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2ème année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE
Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT
Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

BON À SAVOIR

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants…)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRESENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur.
L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir **l'accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi **l'examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

>> Au moment de votre **inscription**
>> Suite à un échec lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR	INFOS COMPLÉMENTAIRES
- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption) - Obtenir **l'accord de son assureur** - **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite **A NOTER** *Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.*	Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction) L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »



PARCOURS DE FORMATION

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
Prénom :
Type de permis

1



❑ Evaluation de départ

2



❑ Inscription

3



❑ Formation théorique
- Cours de code
Heures min. à effectuer :
.....
- Tests
Heures min. à effectuer :
.....

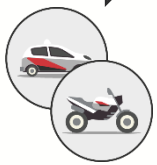
❑ Alternance de théorie et de pratique

4



❑ Examen Théorique

5



❑ Heures de conduite
Heures min. à effectuer :
.....

6



❑ Conduite accompagnée

❑ Conduite supervisée

7



❑ Examen Blanc

8



❑ Examen pratique

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans **l'école de conduite** avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet** (**code en ligne CER**)

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- de nuit

COURS OBLIGATOIRES

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés.
Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

❑ L'arrêt et le stationnement
❑ Les croisements et les dépassements
❑ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
❑ L'éco-conduite
❑ Les priorités
❑ Les règles de circulation
❑ La signalisation
❑ Les comportements dans les tunnels
❑ La visibilité
❑ La prise de conscience des risques
❑ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public

CER
C'EST RÉUSSIR

CER AEB GAMBETTA
« Auto Ecole Bourdeaux »

43, Rue Gambetta 45200 MONTARGIS

HORAIRES DES **COURS ET TESTS DE CODE**

	09H00 → 10H00	10H000 → 11H00	11H00 → 12H00	12H00 → 13H00	13H00 → 14H00	14H00 → 15H00	15H00 → 16H00	16H00 → 17H00	17H00 → 18H00	18H00 → 19H00
LUNDI						•	•	•	•	
MARDI						•	•	•	•	18h00→19h00
MERCREDI								•	•	•
JEUDI						•	•	•	•	18h00→19h00
VENDREDI						•	•	•	•	•
SAMEDI		10h30→11h30	11h30→12h30		•	•				

Cours thématique avec enseignant

Correction test avec enseignant

• Tests automatisé

O Sur rendez-vous

CER AEB GAMBETTA
« Auto Ecole Bourdeaux »

43, Rue Gambetta 45200 MONTARGIS



HORAIRES OUVERTURE **DE L'AGENCE**

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉE	14h00– 18h00
MAR.	09h00 – 12h00	14h00 – 19h00
MER.	09h00 – 12h00	14h00– 19h00
JEU.	FERMÉE	14h00 – 19h00
VEN.	FERMÉE	14h00 – 19h00
SAM.	09h00 – 15h00	



HORAIRES DES **COURS DE CONDUITE**

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉE	13h30 – 19h00
MAR.	09h00 – 12h30	13h00 – 19h00
MER.	09h00 – 12h30	13h00 – 19h00
JEU.	09h00 – 12h00	14h00 – 19h00
VEN.	09h00 – 12h00	14h00 – 19h00
SAM.	08h00 – 12h30	13h00 – 19h00



HORAIRES DES **MODULES Théoriques**

Nous consulter

CER
C'EST RÉUSSIR



POST-PERMIS
CONDUCTEURS NOVICES

LE PROGRAMME

La matinée: Questionnaire d'autoévaluation et perception des risques. **L'objectif de la matinée vise à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.**
L'après-midi: la mobilité sous divers aspects. **Le but de cette session : rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.**
La formation fini par un bilan au cours duquel l'élève s'engage oralement à adopter une conduite responsable.

L'AVANTAGE?

La réduction de la période probatoire :

- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en AAC

LES CONDITIONS

- Avoir **obtenu le permis AUTO** ou **MOTO** depuis **6 à 12 mois**
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette **formation complémentaire**
- Cette f**ormation** est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner
- Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: 6 à 12 personnes



Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction

LE PERMIS À UN EURO PAR JOUR

ETABLISSEMENT PARTENAIRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

FACILITÉS DE PAIEMENT

GARANTIES FINANCIÈRES

CER

C'EST RÉUSSIR